

INFORMATION OFFICIELLE

SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

**DESCENTE
U18**



Inscription au processus de sélection

Les compétitions de sélection pour l'Équipe de France U18 Descente 2026, auront lieu à Treignac du 23 au 25 mai 2026 et à Aime-la-Plagne du 13 au 18 juillet 2026 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage Classique et Sprint (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H).

Elles comprennent 4 courses :

- Course n°1 : Sélectif National Sprint à Treignac le 24 mai 2026 (classement sur la meilleure des deux manches)
- Course n°2 : Sélectif National Classique à Treignac le 25 mai 2026
- Course n°3 : Championnat de France Classique à Aime-la-Plagne le 15 juillet 2026
- Course n°4 : Championnat de France Sprint (format qualification 1, qualification 2 et finale) à Aime-la-Plagne les 17 et 18 juillet 2026

Procédure d'inscription

La participation au processus de sélection repose sur une **double inscription obligatoire** :

- L'inscription aux compétitions nationales via le module d'inscription en ligne de sur le site de la FFCK, selon la procédure habituelle ;
- L'inscription complémentaire au processus de sélection U18, également via le module d'inscription en ligne, avant le 22/05/2025.

Cette seconde démarche conditionne la prise en compte des résultats dans le cadre de la sélection.

Portail des inscriptions : <https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Conditions de participation

Comme prévu dans les règles de sélections, les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition
- Être nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2011
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur

La participation aux courses de sélection est ouverte à l'ensemble des sportifs remplissant les critères d'accès aux Sélectifs Nationaux et aux Championnats de France, tels que définis dans le règlement sportif descente FFCK en vigueur pour la saison 2026 et ses annexes.

Cas particulier des U15

Les sportifs nés en 2011 (catégorie U15 – dernière année) peuvent être autorisés à intégrer le processus de sélection U18 sous réserve d'une dérogation préalable.

Cette demande doit être adressée avant le 20/05/2026 à Laetitia PARAGE, manager des Équipes de France de Descente : lparage@ffck.org. Elle est notamment nécessaire pour permettre la participation au Sélectif National Classique de Treignac du 25 mai 2026, épreuve non ouverte à la catégorie U15.